

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2012**

\*\*\*

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 octobre 2012**

Le dix-sept octobre deux mil douze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Laurent BELLEC et Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjointes ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Ghislaine NOWACZYK, Christine OBIN, Robert GARNIER, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARC'H, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD – Conseillers.

**POUVOIR** : Isabelle GUYVARC'H à Joseph MAHE jusqu'à son arrivée.  
Elie OUADEC à Marie-Louise GRISEL.  
Delphine MADIC à Laurent BELLEC.  
Claire PRONONCE à Denis SELLIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yann DE KEYZER

---

En préambule, le Maire retrace les manifestations de l'été, les Mardis festifs, Kerfany en fête, le festival des Rias ; les travaux réalisés et l'ouverture de la classe bilingue.

Joseph MAHE demande la modification du compte rendu page 12 « M. NOEL et M. Mme THIRIEZ »

Modification acceptée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2012 est accepté à l'unanimité.

Le Maire fait état des décisions prises en vertu de la délégation du 4 avril 2008 :

- Signature en date du 22 mai 2012 d'un contrat d'assistance juridique et administrative pour la modification des statuts du SIVU en vue de l'extension des limites administratives du port du Belon par le cabinet d'avocat Nuret de Paris pour un montant de 9 000 €. (convention de participation de la commune de Riec-sur-Belon pour la moitié des frais engagés).
- Signature en date du 29 mai 2012 d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre (marché complémentaire) pour l'aménagement et rénovation de l'école de Kermoulin, estimé à 31 629 € HT, avec la société d'architecture CAO de Mellac.

- Signature en date du 31 mai 2012 d'un marché pour la mise en place d'une centrifugeuse et d'une cuve de chlorure ferrique à la station d'épuration par la SAUR de Guyancourt pour un montant de 211 866,03 € HT.
- Signature en date du 20 juillet 2012 d'un contrat de travaux pour les peintures extérieures avec la société C.DECO de Moëlan-sur-Mer, pour un montant de 22 929,48 € HT.
- Signature en date du 13 août 2012 d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif (zone de Kermen A et Kervétot Sud) avec la société IRH de Ploemeur, pour un montant estimé à 14 396 € HT.
- Convention de partenariat pour la réalisation d'actions de formation entre la Cocopaq et ses communes membres en date du 1<sup>er</sup> juin 2012.
- Convention de partenariat relative au festival des Rias liant la Cocopaq, le centre national des arts de la rue le fourneau et les communes participantes en date du 4 juin 2012.
- Convention de partenariat de la Cocopaq avec la commune de Moëlan-sur-Mer pour l'entretien de circuits VTT n°1, GR 34, GR 34<sup>e</sup> et GR 34<sup>i</sup> en date du 8 juin 2012 pour un montant de 37 700 €.
- Signature en date du 10 juillet 2012 d'une convention relative à l'organisation de la surveillance de la côte dans la bande des 300 m pendant la saison touristique avec la commune de Névez pour un montant total de 6 996,70 €.

Le Maire propose de traiter la question n° 16 en premier, le Conseil accepte cette modification.

### **INFORMATION : BILAN D'ACTIVITE COCOPAQ 2011**

Le Maire présente le rapport d'activité 2011 de la Cocopaq (document sur table pour l'ensemble des Conseillers Municipaux). Il rappelle les temps forts de l'année 2011.

Alain BROCHARD souhaiterait un vrai débat sur la Cocopaq à la place d'un rapport. Il considère qu'elle a une compétence quasi générale et que ses compétences manquent de lisibilité. Il aimerait notamment avoir plus d'informations sur l'évolution des frais de personnel à la Cocopaq, TBK, les ordures ménagères.

Joseph MAHE rappelle que son groupe ne prend pas part au vote des nouvelles prises de compétences par la Cocopaq, il souhaite également qu'elles soient limitées.

Le Maire indique que l'intercommunalité a de nouvelles compétences dues à la modernisation de la société et notamment sur des sujets complexes. Concernant TBK, il précise que la société reconquiert des places de marchés sur le créneau transport scolaire et qu'elle permet une mobilité à l'ensemble du pays de Quimperlé. (13 % des ménages du pays de Quimperlé n'ont pas de voitures).

Denis SELLIN note que seul le « positif » est toujours présenté.

Roland LE BLOA indique qu'un manque d'intérêt pour l'intercommunalité provient aussi du fait que les oppositions n'y soient pas représentées.

Le Maire indique qu'aux prochaines élections municipales un fléchage des élus municipaux à l'intercommunalité est envisagé. Ce qui est un premier progrès démocratique.

## **INFORMATION : DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES MILIEUX POUR LE SITE DE L'ANCIENNE DECHARGE DE PONT-DOURDU**

Gilbert DULISCOUET présente la note de synthèse de l'entreprise Solers environnement sur le diagnostic de l'état des milieux pour le site de l'ancienne décharge de Pont-Dourdu.

## **N° 039-2012 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MILIEU (ANCIENNE DECHARGE DE PONT-DOURDU)**

Gilbert DULISCOUET complète le rapport de Solers avec la présentation du type de solution retenu : « le drainage de l'eau sur une géomembrane ».

Guy LE BLOA s'interroge de savoir si ce procédé empêchera l'écoulement de la pollution dans le ruisseau.

Le Maire indique que la méthodologie utilisée par la commune a été validée par l'Ademe au niveau national et que la localisation de la décharge sera répertoriée à la fois chez le notaire et dans les études de l'Ademe.

Denis BERTHELOT précise qu'il existe des traces de mercure mais pas des quantités importantes.

Joseph MAHE souligne la nécessité de traiter ce problème de pollution.

Alain BROCHARD souhaite une réponse de l'Ademe sur ce dossier.

Denis BERTHELOT indique que l'étude et la solution proposée ont été validées par la Préfecture et le Conseil Général.

Robert GARNIER précise que le problème est à traiter mais il espère que la solution proposée est la bonne et s'étonne du chiffrage du coût par une seule entreprise.

Le Maire indique qu'il y a à la fois le chiffrage par une société et la « fourchette » du coût indiqué par Solers Environnement.

Gilbert DULISCOUET regrette que ce dossier n'ait pas été étudié sous la municipalité précédente comme il l'avait demandé. Le taux de subventionnement était à cette époque de l'ordre de 80 %.

Arrivée d'Isabelle GUYVARC'H à 18 h 50.

Après avis favorable de la commission démocratie locale,

Le Conseil Municipal décide par 5 abstentions (Roland LE BLOA, Guy LE BLOA, Sylviane ROBIN, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 24 voix pour ; au vu du dossier définitif de diagnostic de l'état des milieux pour le site de l'ancienne décharge de Pont-Dourdu réalisé par la société Solers Environnement, des avis de la Préfecture et du Conseil Général, du devis des travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général de l'Ademe et du Conseil Régional au titre du P.O.I 2012. Le montant estimé des travaux est de 288 000 € HT.

## **N° 040-2012 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN ECONOMIES D'ENERGIE**

Laurent BELLEC indique que lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2011, la Cocopaq a approuvé les modalités d'attribution et de versement d'un dispositif de fonds de concours alloués aux économies d'énergie. La commune ayant adhéré au service de conseil en énergie partagé, il est proposé au Conseil d'approuver les plans de financement prévisionnels de travaux et d'autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours de la Cocopaq pour les deux projets suivants :

- Rénovation pour l'année 2012 de menuiseries dans les bâtiments scolaires du Bourg pour un montant de 30 000 € HT.
- Rénovation liée à l'économie d'énergie à l'école de Kermoulin : 179 600 € HT.

Le taux de subvention attendu est de 15 % pour les menuiseries. Pour la rénovation de Kermoulin, au vu du plafonnement la subvention attendue est de 70 000 €.

Joseph MAHE indique que le fond de concours est une manière de récupérer le versement de la cotisation faite au conseil en énergie partagée.

Le Maire rappelle que la cotisation est faible, de l'ordre de 6 000 € et que l'aide du conseil en énergie partagée de Quimper Cornouaille notamment pour l'école de Kermoulin est précieuse.

Après avis favorable de la commission travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les projets et les plans de financement prévisionnels des travaux comme présentés et d'autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours économies d'énergie auprès du Président de la Cocopaq.

## **N° 041-2012 : RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Laurent BELLEC présente le rapport annuel, sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

Alain BROCHARD s'interroge sur les travaux de mise en accessibilité à l'ancien gymnase.

Laurent BELLEC lui indique qu'ils sont programmés l'année prochaine et que l'ensemble des travaux d'accessibilité s'échelonne sur 5 ans.

Après avis favorable de la commission action sociale, handicap,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel sur l'accessibilité aux personnes handicapées (annexé à la délibération).

## **N° 042-2012 : DENOMINATION DE RUES**

Laurent BELLEC indique que suite aux propositions des comités de quartiers, l'étude de dénomination de rues pour celles supérieures à 6 habitations est proposée ce soir pour les quartiers de Brigneau, Kergroës et Merrien.

L'ensemble des propositions est à l'annexe 3 de la convocation.

Il commence par la présentation du quartier de Brigneau.

Concernant ce secteur, Joseph MAHE aimerait que ce dossier soit étudié plus en profondeur, les habitants souhaitent une numérotation sans nom de rues. Il aimerait également que certaines rues soient prolongées. Il souhaite également que les noms de rues en breton gardent leur orthographe locale.

Maryvonne BELLIGOUX indique que l'orthographe locale des noms de rues en breton fait partie du patrimoine culturel de la commune.

Le Maire précise que les noms de rues en Breton ont été orthographiés par l'Office de la Langue Bretonne en breton « unifié ».

Denis SELLIN reconnaît le travail réalisé mais regrette que les rues Eric Tabarly et Bernard Moitessier n'aient pas été attribués à des voies plus importantes.

Guy LE BLOA s'interroge de savoir si les membres de la famille Tabarly ont été consultés.

Le Maire rappelle que l'absence de dénomination de rues est ancienne. Il indique que cette demande de dénomination est relayée par la poste pour éviter une dégradation de la qualité de son service et répond à une problématique de santé. Il souligne le travail entrepris par les conseils de quartiers.

Joseph MAHE souhaite que les observations des conseillers municipaux soient prises en considération face aux propositions des conseils de quartiers.

Le Maire propose de reporter jusqu'au prochain conseil la dénomination des rues du secteur Brigneau.

Laurent BELLEC présente les propositions concernant le quartier de Merrien qui n'apportent pas de commentaire, puis celles du quartier de Kergroës.

Guy LE BLOA regrette que le terme impasse soit associé à « Louis Laurent » et souligne l'oubli de dénomination de rue « Mathurin Tanguy ».

Laurent BELLEC indique que les conseils de quartiers ont proposés de nommer une place « Mathurin Tanguy ». Cela sera réalisé ultérieurement.

Roland LE BLOA regrette que l'orthographe actuelle des noms bretons ne soit pas conservée.

Le Maire rappelle qu'il y a eu beaucoup de mutations dans les noms de rues et qu'il convient de respecter la signature de la charte Ya d'ar brezhoneg et d'utiliser le Breton « unifié ». Il indique également que la commune envisage de mandater un géomètre pour fournir une matrice avec les propositions des rues qui seraient remises aux conseils de quartiers.

Après avis favorable de la commission voirie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la dénomination des rues comme suit

<b>KERGROES</b>	
<b>▪ Route de Kergoulouet – Hent Kergoulouet</b>	
- Début	Commun de village Kergoulouet
- Continuité	500 m
- Fin	CD 116
<b>▪ Impasse Louarnig – hent-dall Louarnig</b>	
- Début	Commun de village Kergoulouet
- Continuité	100 m
- Fin	Route de Kerambeleg
<b>▪ Route de Kerambeleg – Hent Kerambeleg</b>	
- Début	Route de Kergoulouet
- Continuité	1100 m
- Fin	Route Pont Men
<b>▪ Impasse Louis Laurent – Hent-dall Louis Laurent</b>	
- Début	Route de Kersaoz
- Continuité	100 m
- Fin	Commun de village Kergoulouet
<b>▪ Route de Kersaoz – Hent Kersaoz</b>	
- Début	Commun de village de Kersaux
- Continuité	1100 m
- Fin	Commun de village Kergoulouet

<b>▪ Route de Keraskoed – Hent Keraskoed</b>	
- Début	Route de Kersaoz
- Continuité	1200 m
- Fin	CD 116
<b>▪ Impasse des Trois Puits – Hent-dall an Tri Fuñs</b>	
- Début	Route de Kerambeleg
- Continuité	400 m
- Fin	Sans issue
<b>▪ Route de Pont Men – Hent Pont Men</b>	
- Début	Route de Kerambeleg
- Continuité	600 m
- Fin	Route de Kersaoz
<b>▪ Impasse du Petit Puits – Hent-dall ar Puñs Bihan</b>	
- Début	Route de Pont Men
- Continuité	150 m
- Fin	Commun de village de Kersaux
<b>▪ Route de Sainte Thumette – Henr Santez Tumed</b>	
- Début	Commun de village de Kersaux
- Continuité	600 m
- Fin	Anse de Kersaux
<b>▪ Impasse de Kervignez – Hent-dall Kervignez</b>	
- Début	Route de saint Thumette
- Continuité	200 m
- Fin	Sans issue
<b>▪ Route de Kerlaset – Hent Kerlaset</b>	
- Début	Route de Kersaoz
- Continuité	600 m
- Fin	Lieu-dit Kerlaset

<b>MERRIEN</b>	
<b>▪ Rue de Pennamprad – Straed Pennamprad</b>	
- Début	Route de Merien de l'angle de la route de Kervelijen
- Continuité	700 m
- Fin	Lieu-dit Chef du Bois
<b>▪ Rue de Kervelijen – Straed Kervelijen</b>	
- Début	Route de Merien
- Continuité	600 m
- Fin	Fin du village de Kervéligen
<b>▪ Route de Merien – Hent Merien</b>	
- Début	Angle de la route de Bellevue
- Continuité	900 m
- Fin	Angle de la rue de Kervelijen
<b>▪ Rue de Kerrioualen – straed Kerrioualen</b>	
- Début	Lieu-dit Kerrioualen
- Continuité	400 m
- Fin	Lieu-dit Kergostiou
<b>▪ Rue de Kerc'hwiten – Straed Kerc'hwiten</b>	
- Début	Rue de Kerrioualen
- Continuité	800
- Fin	Fin du chemin de remembrement
<b>▪ Rue de Beg An Avel – Straed Beg an Avel</b>	
- Début	Rue de Kerc'hwiten
- Continuité	700 m
- Fin	Lieu-dit Saint Cado
<b>▪ Rue de Kergostiou – Straed Kergostiou</b>	
- Début	Lieu-dit Kergostiou
- Continuité	300 m
- Fin	Lieu-dit Langroës



<b>▪ Rue de Kerchiminer – Straed Kerchiminer</b>	
- Début	Route des Bois
- Continuité	600 m
- Fin	Limite avec Clohars Carnoët
<b>▪ Rue des Couturières – Straed ar C’hemenezed</b>	
- Début	Rue de Kerchiminer
- Continuité	100 m
- Fin	Route des Bois
<b>▪ Impasse de Kervilin – Hent-dall Kervilin</b>	
- Début	Rue de Kerchiminer
- Continuité	200 m
- Fin	Fin de l’impasse
<b>▪ Route des Bois – Hent ar C’hoajou</b>	
- Début	Ecole de Kermoulin
- Continuité	300 m
- Fin	Rue des Couturières
<b>▪ Hameau de Gueotec – Ar Yeoteg</b>	
Plan	

(Plans à titre indicatif annexés à la délibération)

#### **N° 043-2012 : MODIFICATION DES LIMITES D’ENTREES D’AGGLOMERATION**

Laurent BELLEC présente le projet.

Alain BROCHARD s’interroge sur le poids financier de cette modification sur le budget voirie.

Denis BERTHELOT indique qu’un changement de quelques centaines de mètres des limites d’agglomération n’aura pas d’incidence sur le montant du budget voirie.

Robert GARNIER indique que son groupe est « pour » cette proposition afin d’assurer une maîtrise de la voirie et une meilleure sécurité des personnes.

Roland LE BLOA regrette que cette opération élargisse encore plus le bourg et favorise une fuite des commerces vers la périphérie.

Joseph MAHE regrette que la limite d'agglomération à Bazén Huen ne soit pas modifiée.

Laurent BELLEC indique que le Conseil Général souhaite garder la maîtrise à Bazén Huen.

Après avis favorable de la commission voirie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 2 voix contre (Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN), 4 abstentions (Alain BROCHARD, Isabelle GUYVARCH, Guy LE BLOA, Gérard BREUILLES) et 23 voix pour ; d'adopter la modification d'entrée d'agglomération comme suit :

### Commune de Moëlan-sur-Mer

#### Limites des secteurs agglomérés de la commune

N° de Route Départementale	Agglomération	PR de début		PR de Fin	
		Entrée (EB 10)	Sortie (EB 20)	Entrée (EB 10)	Sortie (EB 20)
Kmo – Pont-Aven 24	MOELAN SUR MER	19 + 180	19 + 180	21 + 610	21 + 610
Kmo – Gare La Forêt 116	MOELAN SUR MER	3 + 450	3 + 450	6 + 200	6 + 200
Kmo – Gare La Forêt 116	KERGROES	9 + 70	9 + 70	10 + 70	10 + 70
Kmo – Gare La Forêt 116	KERFANY	11 + 870	11 + 900		
Kmo – Kerglien 216	MOELAN SUR MER	0 + 700	0 + 700		
Kmo – Kerglien 216	BRIGNEAU	3 + 450	3 + 420		

#### N° 044-2012 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Denis BERTHELOT propose la modification suivante :

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

	<u>Suppression</u>	<u>Création</u>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TC au 01/11/2012	1	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe TC au 01/11/2012		1
Adjoint technique principal au 01/11/2012	1	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 62 % au 01/11/2012		1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 24 % au 01/11/2012		1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 22 % au 01/11/2012		1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 49 % au 01/11/2012	1	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 60 % au 01/11/2012		1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 53 % au 01/11/2012	1	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 67 % au 01/12/2012		1

Postes d'adjoints technique à compter du 13 mars 2012 en CDI :

- 1 poste TNC à 35 %
- 1 poste TNC à 45,74 %
- 1 poste TNC à 50 %

Avis favorable du CTP du 24 septembre 2012,

Après avis favorable de la commission administration communale finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la création et la suppression de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs en résultant comme présentées ci-avant.

### **N° 045-2012 : RATIO D'AVANCEMENT GRADE A L'ECHELON SPECIAL**

Denis BERTHELOT indique que le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C dans la fonction publique territoriale a pour objet d'ouvrir, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C classés en échelle 6, la possibilité d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499.

A noter que les agents relevant de la filière technique bénéficient déjà de cet avantage.

Les grades concernés sont :

- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Auxiliaire de puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Atsem principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Garde champêtre chef principal.
- Opérateur des APS principal.

Avis favorable du CTP du 24 septembre 2012,

Après avis favorable de la commission administration communale finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir un ratio d'avancement de grade à l'échelon spécial pour les grades concernés ci-avant de 100 %.

**N° 046-2012 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

Denis BERTHELOT présente la décision modificative n° 2 suivante :

**BUDGET COMMUNAL DE MOËLAN-SUR-MER**

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b><u>Dépenses (en €)</u></b>		
<b>60632</b>	Fournitures de petits équipements (Chapitre 11)	10 000
<b>6135</b>	Locations mobiliers (Chapitre 11)	10 000
<b>61522</b>	Entretien bâtiments (Chapitre 11)	10 000
<b>615232</b>	Entretien voies et réseaux (Chapitre 11)	60 000
<b>623211</b>	Concerts hors les murs (Chapitre 11)	- 15 000
<b>627</b>	Services bancaires (Chapitre 11)	500
<b>6281</b>	Concours divers (Chapitre 11)	6 000
<b>6184</b>	Formation (Chapitre 11)	12 000
<b>62323</b>	Animation festives (Chapitre 11)	35 000
<b>63513</b>	Autres impôts et taxes (Chapitre 11)	3 000
<b>657482</b>	Subvention de fonctionnement autres organismes (Chapitre 65)	15 000
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	- 12 300
<b>TOTAL</b>		<b>134 200</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
<b>7325</b>	FPIC (Chapitre 73)	21 700
<b>74121</b>	Dotations solidarité (Chapitre 74)	21 100
<b>74127</b>	Dotations péréquation (Chapitre 74)	33 000
<b>7475</b>	Subvention participation groupement (Chapitre 74)	37 700 + 4 500
<b>74751</b>	GFP de rattachement (Chapitre 74)	15 000
<b>7478</b>	Autres organismes (Chapitre 74)	1 200
<b>TOTAL</b>		<b>134 200</b>

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
<b><u>Dépenses (en €)</u></b>		
<b>204132</b>	Bâtiments d'installations (Chapitre 41)	100 524,38
<b>2310</b>	Bâtiments communaux (Chapitre 23)	- 12 300
<b>TOTAL</b>		<b>88 224,38</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
<b>27633</b>	Créances sur le département (Chapitre 41)	100 524,38
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	- 12 300
<b>TOTAL</b>		<b>88 224,38</b>

Joseph MAHE demande si le changement d'imputation pour l'évènement Mac Orlan est bien le versement d'une subvention au lieu d'un contrat de prestation.

Denis BERTHELOT répond par l'affirmative.

Alain BROCHARD souhaite obtenir le compte rendu de la manifestation Mac Orlan.

Denis BERTHELOT lui précise qu'il lui sera communiqué.

Le Maire précise qu'en recettes le FPIC est un fond de solidarité entre les intercommunalités, la Cocopaq est juste à la limite pour en bénéficier cette année. Le fond pourrait être multiplié par 2 l'an prochain puis 3, il représente cette année pour Moëlan 21 700 €. Le Maire rappelle aussi que la redéfinition du tracé du GR 34 a été l'occasion pour signer une convention entre la Cocopaq et la commune de Moëlan pour une rétribution du travail réalisé par les équipes de la commune de 37 770 €.

Robert GARNIER indique que son groupe s'abstiendra sur ce point, ne votant pas le budget.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 12 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, GUY LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARC'H, Robert GARNIER, Denis SELLIN (2), Christine OBIN, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 17 voix pour ; d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal telle que proposée ci-avant.

#### **N° 047-2012 : AVENANTS MAISON DES SOLIDARITES**

Laurent BELLEC propose dans le cadre des travaux de la maison des solidarités, d'autoriser le Maire à signer les avenants Become de 1 200 € HT (étude complémentaire chauffage) et SBEI de 3 881,28 € HT (téléphonie).

Roland LE BLOA s'étonne du choix du gaz comme combustible.

Laurent BELLEC indique que l'ADMR est actuellement chauffé au gaz (la cuve existe).

Le Maire précise que dans le futur, un réseau de chaleur bois sera mis en place.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres et de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer dans le cadre des travaux de la maison des solidarités un avenant avec la société Become de 1 200 € HT (étude complémentaire chauffage) et SBEI de 3 881,28 € HT (téléphonie).

## **N° 048-2012 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Marie-Louise GRISEL rappelle la situation des Syriens et propose une subvention exceptionnelle de 500 € au « Secours Populaire » dans le cadre de son programme d'aide aux réfugiés syriens.

Guy LE BLOA indique qu'il s'abstiendra car il n'a pas le retour terrain.

Le Maire indique qu'il est facile aujourd'hui de se renseigner sur Internet.

Après avis favorable de la commission action sociale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, GUY LE BLOA, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH et Alain BROCHARD) et 23 voix pour ; d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au « Secours Populaire » dans le cadre de son programme d'aide aux réfugiés syriens.

## **N° 049-2012 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Denis BERTHELOT présente les admissions en non-valeur (sur proposition du receveur municipal).

### Budget : Port de Brigneau

<u>Date</u>	<u>Référence</u>	<u>Nom du redevable</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>Motifs de la présentation</u>
22/11/2007	T.99	Club de plongée des avens	401,65 €	Certificat d'irrécouvrabilité

### Budget de la commune de Moëlan-sur-Mer

<u>Date</u>	<u>Référence</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>Motifs de la présentation</u>	<u>Nom du redevable</u>
01/12/2009	R 50-11	8,72	Créance minimum	Didier GOUYEC – Gisèle RICHARD
14/12/2009	R 28-50	7,50	Créance minimum	Anne-Sophie HENRY
04/08/2010	R 27-112	19,10	Créance minimum	Serge OLLU
06/04/2007	T 117	34,67	Poursuite sans effet	Annie RICHARD
22/06/2010	R 16-137	39,90	Poursuite sans effet	Christian GUILLEVIC
<b>TOTAL</b>		<b>109,89</b>		

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les admissions en non-valeur comme présentées ci-avant.

## **N° 050-2012 : DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A KERROC'H**

Denis BERTHELOT indique que suite à la délibération n° 4-2012 pour le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement et l'aliénation d'un délaissé de chemin rural à Kerroch situé entre les parcelles CD 350 et CE 349, d'une superficie d'environ 69 m<sup>2</sup>, suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20 juillet 2012, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce déclassement et cette aliénation de 69 m<sup>2</sup> environ au prix de 25 €/m<sup>2</sup> (estimation des domaines), plus frais afférents à la vente et à l'enquête au profit de Jeannine LE BIHAN de Kerduel 29350 Moëlan-sur-Mer.

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement du délaissé de chemin rural à Kerroch situé entre les parcelles CD 350 et CE 394 d'une superficie d'environ 69 m<sup>2</sup>, et de procéder à son aliénation au profit de Mme Jeanine LE BIHAN de Kerduel 29350 MOELAN SUR MER au prix de 25 €/m<sup>2</sup> (estimation des domaines). L'ensemble des frais afférents à la vente et à l'enquête est à la charge de l'acheteur.

(Plan annexé à la délibération)

## **N° 051-2012 : ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE**

Denis BERTHELOT présente la demande de M. et Mme DESPLATS d'un acte de notoriété acquisitive pour la parcelle DH 199 d'une contenance totale 2 a 24 Ca à Lanriot.

Alain BROCHARD se déclare surpris que les personnes concernées n'aient pas un titre de propriété. Par ailleurs, il aurait préféré que la commune cède le terrain à titre gracieux.

Denis BERTHELOT précise que la procédure utilisée est proposée par le code civil. Il rappelle que celle-ci est utilisée lors d'un problème d'imputation au cadastre.

Le Maire indique que si des personnes sont réellement propriétaires du terrain, elles peuvent faire valoir leur droit. Il rappelle que le terrain concerné est un terrain enclavé sans valeur.

Ne prennent pas part au vote : Sylviane ROBIN, Roland LE BLOA, Guy LE BLOA, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H et Gérard BREUILLES.

Après avis favorable de la commission urbanisme, affaires communales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 5 abstentions (Joseph MAHE, Robert GARNIER, Denis SELLIN (2) et Christine OBIN) et 18 voix pour ; d'autoriser le Maire à signer un acte de notoriété acquisitive au profit de M. et Mme DESPLATS (78310 MAUREPAS) pour la parcelle DH 199 d'une contenance de 2 a 24 Ca à Lanriot. L'ensemble des frais liés à cette opération est à la charge du demandeur.

## **INFORMATION : PROGRAMMATION CULTURELLE**

Isabelle MOIGN fait la présentation de la programmation culturelle d'octobre 2012 à mai 2013.

Denis SELLIN indique qu'il ne partage pas la politique culturelle de la majorité. Il souhaiterait que les jeunes puissent accéder à la pratique de la musique avec des tarifs abordables au sein de Musica Moëlan.

Le Maire rappelle qu'il demande depuis plusieurs années la mise en place de tarifs par les écoles de musiques et associations musicales en fonction du quotient familial. Le travail est à continuer.

Isabelle MOIGN indique que beaucoup de spectacles sont accessibles aux familles au vu de la tarification actuelle. De plus, la programmation culturelle pour les scolaires est importante. Les Rias font aussi partie de cette programmation accessible à tous.

Marie-Louise GRISEL rappelle que le CCAS propose en collaboration avec le cinéma Le Kerfany des tickets de cinéma à 2 €, ainsi que des tarifs de spectacles peu élevés.

Le Maire pointe aussi la baisse des tarifs de la bibliothèque.

Isabelle MOIGN précise qu'elle sera attentive à des propositions de la part des conseillers pour la prochaine programmation.

Denis SELLIN précise qu'il ne participe pas aux commissions culture, affaires portuaires et n'a pas de possibilité de s'exprimer dans le bulletin municipal.

Le MAIRE rappelle qu'il lui a été proposé une rencontre pour évoquer ces questions et que Denis SELLIN n'a pas donné suite. Il lui propose de programmer un prochain rendez-vous puis de saisir le Conseil de ses demandes.

Denis SELLIN souhaite également être informé de la programmation culturelle de mai à septembre afin de s'assurer qu'elle n'asphyxie pas les manifestations culturelles des associations.



## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Alain BROCHARD :**

1. **La reconstruction de la cuisine municipale serait envisagée afin de bénéficier aux élèves scolarisés dans les écoles de la commune et ceux du collège relevant du Conseil Général, lequel interviendrait dans le cadre de son schéma directeur. Quelles garanties d'emploi seront offertes aux employés actuels ?**
2. **Le Conseil Municipal aurait dû être saisi en juin du futur projet pédagogique, conçu par le service jeunesse, pour l'année scolaire suivante. Où en sommes-nous ?**
3. **Quel est le bilan d'ouverture et quel est le coût définitif de la réfection du parking de Lindenfels ? Comment s'explique l'écart de prix avec des travaux offrant un nombre de places comparable comme la réfection du parking Ste Croix à Quimperlé comportant au surplus la démolition d'un bâtiment ?**
4. **Pour traiter l'une des « friches commerciales » observée au centre bourg serait-il envisageable que la commune préempte, en cas de mutation, la propriété Cornou, située à côté du parking de Braspart ?**
5. **Une promotion de la commune, sous la forme, d'un outil de communication spécifique, a été confiée à un organisme extérieur. Quel en est le but et le coût ?**

### **REPONSES :**

1. Le Maire rappelle, qu'au vu de l'état des équipements de restauration scolaire des communes de Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Belon, du collège de Moëlan (géré par le Conseil Général), une étude de mutualisation du site de production de restauration scolaire qui permettra de définir les possibilités est lancée. Celle-ci s'inscrit dans :
  - la conservation d'un service public de restauration collective.
  - une prestation de qualité.
  - un modèle économique viable.
  - le maintien d'un personnel de la fonction publique.

La réalisation ou pas de cet outil est intégré au schéma du Conseil Général 2015-2017.

2. Joseph LE BLOA précise que le projet éducatif du service jeunesse a été présenté en début de mandat. Les projets pédagogiques concernent les écoles.
3. Laurent BELLEC signale que les deux projets ne peuvent être comparés. Le parking de Lindenfels concerne la mise en valeur du patrimoine, et doit répondre à une problématique de lieux de passage, de manifestations.
4. Denis BERTHELOT précise qu'il n'y a pas de propriété CORNOU à cet endroit mais que la commune reste attentive à la préemption. Le Maire se réjouit de la conversion d'Alain BROCHARD à l'outil « préemption ».
5. Gilbert DULISCOUET indique que l'ensemble des informations ont été mentionnées lors des délégations du Maire au 30 mai 2012.

**Groupe Moëlan Nouvel Equipage :**

**1. Déchets alimentaires de la cuisine et des cantines :**

Comment sont traités ces déchets ?

**REPONSES :**

1. Le Maire indique que les emballages bouteilles sont triés mais que les déchets ménagers sont traités comme pour les particuliers. Il indique que la vraie question est le compostage et qu'il faudra mettre une organisation en place.

**Gérard BREUILLES « Ensemble résolument pour Moëlan » :**

1. Lors de la dernière saison estivale une enquête sur la fréquentation des plages de Moëlan a été effectuée : quel constat, quelles conclusions et quelles décisions seront proposées ?
2. Quelles sont les dispositions envisagées pour la plage de Kerfany concernant la présence envahissante et dangereuse pour les baigneurs, d'embarcations autre que les engins de plage.

**REPONSES :**

1. Madeleine KERGOAT indique que l'enquête a permis de mieux cerner les utilisateurs de la plage de Kerfany et d'affiner l'aménagement de la plage.
2. Gilbert DULISCOUET indique que la DDTM participe à la réflexion concernant la verbalisation des bateaux situés sur la plage de Kerfany, espace qui appartient à l'Etat.

Christine OBIN fait une intervention sur les projets pédagogiques de l'Alsh Jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 00.

**Le Secrétaire de séance,  
Yann DE KEYZER**

**Le Maire,  
Nicolas MORVAN**

**Les membres du conseil municipal,**